HUBERDEAU

MUNICIPALITÉ DE HUBERDEAU

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 379-25,
AVIS VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 13 mai 2025, le projet de règlement numéro **379-25**, amendant le règlement de zonage numéro 199-02, afin de prolonger la période d'implantation d'une roulotte d'utilité publique.

Tout le territoire de la municipalité d'Huberdeau est concerné par ce projet de règlement.

QUE, conformément à la loi, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlements le 10 juin 2025, à compter de 18h00, à l'hôtel de ville d'Huberdeau (salle Louis Laurier), situé au 101, rue du Pont ;

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de l'adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE, le projet de règlement numéro 379-25 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Huberdeau, pendant les heures ordinaires de bureau, ainsi que sur le site web de la municipalité;

Donnée à Huberdeau, Québec,
Ce 20 avril 2025.

_____

Guylaine Maurice
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière-adjointe.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Guylaine Maurice, directrice générale adjointe et greffière-trésorière-adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20e jour de mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20e jour de mai 2025.

_____
Guylaine Maurice
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière-adjointe.